

De la nécessité d'inscrire la cellule de veille dans les statuts du SNES-FSU

Ces dernières années, avec la prise de conscience naissante des difficultés rencontrées par les femmes militantes, de nombreuses organisations syndicales et associations se sont dotées de cellules de veille pour combattre et surtout prévenir les cas de violences, de discriminations, de harcèlement ou d'agissements sexistes (VDAH) qui pourraient survenir dans le cadre militant. Faire savoir que certains propos, « blagues », gestes, comportements sont inacceptables dans un environnement militant – comme dans tout contexte professionnel –, et s'inscrivent directement contre le modèle de société progressiste que nous défendons, est de la responsabilité d'un syndicat de transformation sociale comme le nôtre.

Il serait naïf sinon optimiste de penser que des faits de VDAH ne peuvent pas se produire dans le SNES-FSU ou que l'on pourrait les traiter comme n'importe quel conflit entre militant•es. Une agression sexiste ou sexuelle, n'a précisément rien de conflictuel mais relève davantage d'un mécanisme de domination inadmissible dans un cadre militant. Nous avons donc besoin de règles internes claires et connues de tou•tes pour traiter les situations qui se présentent, en se plaçant aux côtés des victimes, tout en respectant leur temporalité. Ne pas consacrer d'espace spécifique pour écouter et accompagner les camarades victimes revient à laisser toute la place aux agresseurs¹, et à accepter que des militantes fuient un collectif syndical au sein duquel elles ne se sentent pas bien ou à leur place. Ce n'est pas le monde que nous voulons, et nous espérons mieux pour notre organisation.

Certes, il y a la justice pénale, mais celle-ci classe le plus souvent sans suite les plaintes pour viols, agressions sexuelles et agissements sexistes, par manque de moyens, par manque de formation et par fort ancrage patriarcal – celui-là même que nous combattons parce qu'il est facteur de violences et d'inégalités dans nos professions comme dans l'ensemble de la société. Nous savons que l'enquête judiciaire et l'enquête administrative sont deux procédures différentes, que la seconde ne saurait se substituer à la première et inversement, il est donc nécessaire que le SNES-FSU se dote d'un outil opérant et indépendant de la Commission des conflits pour recueillir, accompagner les camarades victimes de violences sexistes et sexuelles dans l'organisation. Nous sommes collectivement d'accord pour reconnaître que la justice traite mal ce type de violence, alors devons-nous en faire autant et imposer à une victime de militer avec son agresseur ? Le SNES-FSU et l'ensemble de ses militant•es doivent construire et bénéficier de meilleurs outils que ceux qui existent aujourd'hui dans la société, car cela va dans le sens de notre engagement pour le progrès social et un monde plus féministe.

La cellule de veille a un rôle éminemment politique. C'est une décision ambitieuse, progressiste et féministe que de lui donner une indépendance. Il est tout à fait remarquable de rédiger une contribution sur la cellule de veille en mentionnant rapidement ce dont elle a la charge et la responsabilité, sans prendre en considération les personnes à qui elle est dédiée, sans expliquer sa nécessité et le travail bénéfique qu'elle peut accomplir. Un espace militant où les femmes se sentent protégées et dans lequel nous aurons collectivement acté que des agresseurs n'ont pas leur place sera un SNES plus fort et à même de s'appliquer les principes qu'il défend aux côtés des collègues et face à l'administration. Protéger les victimes, c'est

¹ Nous employons le masculin pour « agresseur » et le féminin pour « victime », en suivant les données statistiques, <https://www.insee.fr/fr/statistiques/5763559?sommaire=5763633>.

protéger le collectif et l'ensemble de celles et ceux qui y militent pour construire un autre modèle de société. Ainsi, les exclusions, si elles devaient avoir lieu, ne seraient ainsi pas motivées par des raisons d'orientations politiques mais pour des violences qui n'ont pas leur place dans la société que nous tentons de construire, comme dans nos espaces militants. Ce n'était pas le cas en 1939, mais il serait temps que ça le devienne en 2024.

Claire Fortassin et Audrey Oualid, co-responsables du secteur Femmes du SNES-Créteil